

DELIBERATION

REUNION DU 10 AVRIL 2018

Convocation du 30 mars 2018

Affichage du 13 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J.C. FOUQUET, C. PICHOT, J. CHEUL, adjoints,
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO, D. LEJEUNE, M.P. PLANTÉ,
F. RIBOUST.

Étaient absents excusés : B. LEMAIRE (pouvoir à J.C. FOUQUET), F. TANTY (pouvoir à F. RIBOUST).

Élection du secrétaire de séance

D. LEJEUNE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2018

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2018 est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions (J. CHEUL, F. TANTY) pour absence.

Signature d'une convention avec le SYMVANI

Le maire expose qu'à ce jour, aucune convention n'a été reçue.

Il rappelle qu'avant notre entrée à Chartres Métropole, la commune était adhérente au syndicat du SYMVANI pour l'enlèvement des boues de la station d'épuration. Chartres Métropole possède cette compétence, mais nous avons signé une convention pour conserver la gestion de notre service Eau / Assainissement. Nous ne sommes plus, aujourd'hui, membre du SYMVANI. Cependant, Chartres Métropole pourrait nous intégrer dans une convention, notamment avec la commune de Houx, pour continuer de bénéficier, jusqu'à fin 2018, des services du syndicat.

J.C. FOUQUET expose que c'est à nous de payer pour nos boues. Il ajoute que nous ne participerons plus aux réunions du SYMVANI.

Le maire informe, par ailleurs, les conseillers que la convention relative aux services périscolaires avec la CdC Portes Euréliennes a été reçue en mairie ce jour. La mention concernant la non-reconduction « tacite », demandée lors du conseil du 19 février dernier, a été ajoutée.

Approbation des comptes administratifs 2017

1/ Commune

Les conseillers ont été destinataires des documents, hormis les comptes de gestion de la Trésorerie, qui n'ont été récupérés que ce matin, suite à un problème de serveur informatique.

En l'absence de F. TANTY, le maire présente les comptes administratifs.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 71.775,53 euros, et les recettes à 95.572,02 euros, soit un excédent 2017 de 23.796,49 euros.

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 342.847,98 euros, et des recettes à hauteur de 549.397,61 euros, soit un excédent de 206.549,63 euros pour l'année.

L'excédent global pour 2017 s'élève donc à 230.346,12 euros.

C. PICHOT demande si la contribution communale au RPI (imputation 6554801) est toujours basée sur le nombre d'enfants. A. BOUTIN répond positivement, une soixantaine d'enfants étaient inscrits en 2017.

C. PICHOT énonce que la somme de 6.527,30 euros inscrite à l'imputation 6554804 concerne la restauration de CHANGE. G. BOUAZIZ s'étonne que le déficit de la cantine soit si important.

Elle ajoute notre participation au Syndicat des Gymnases (imputation 6554805) s'élève toujours à 220 euros par enfant.

A. BOUTIN expose que la participation au Service Départemental d'Incendie sera supportée en 2018 par Chartres Métropole. Cependant, la dépense apparaît au budget primitif, car elle sera intégrée au transfert de charges dont nous ne connaissons pas encore précisément le montant.

G. BOUAZIZ exprime que l'estimation du budget 2017 était bonne ; Aucun écart important n'est à noter entre le prévisionnel et les dépenses réelles.

Le maire rappelle qu'il ne peut participer au vote. Il laisse la parole à C. PICHOT et quitte la salle.

C. PICHOT demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif 2017 de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 de la commune, tel qu'il a été présenté.

Le maire reprend la parole.

2 / Eau / Assainissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 29.517,94 euros, les recettes à 74.416,62 euros, soit un excédent 2017 de 44.898,68 euros.

La section d'exploitation présente des dépenses à hauteur de 120.988,19 euros, et des recettes à hauteur de 149.356,67 euros, soit un excédent de 28.368,48 euros pour l'année.

L'excédent global pour 2017 s'élève donc à 73.267,16 euros.

Le maire donne de nouveau la parole à C. PICHOT, et quitte la salle.

C. PICHOT demande aux conseillers de se prononcer sur le compte administratif 2017 du service Eau / Assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 du service Eau / Assainissement, tel qu'il a été présenté.

Le maire reprend la parole.

Approbation des comptes de gestion 2017 - Commune + Eau / Assainissement

Les feuillets émis par la Trésorerie sont distribués aux conseillers.

Le maire indique que la présentation des comptes administratifs diffère de celle des comptes de gestion. Cependant, les chiffres des dépenses et recettes des comptes de gestion de l'année 2017 sont identiques à ceux des comptes administratifs.

F. RIBOUST souligne une différence sur les prévisions 2017 pour l'Eau / Assainissement. Une explication sera donnée ultérieurement aux conseillers, concernant cette anomalie, qui n'influe pas sur les chiffres effectivement réalisés au cours de l'année.

A. BOUTIN précise de nouveau que les chiffres globaux du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 de la Commune, puis, dans les mêmes conditions, le compte de gestion 2017 du service Eau / Assainissement.

Affectation des résultats 2017

1/ Commune

Le maire propose aux conseillers l'affectation suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) 186 549,63 €
- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) 23 796,49 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (imputation R 1068) 20 000,00 €

G. BOUAZIZ demande pourquoi prévoir un transfert à la section d'investissement ? Le maire répond que cela permet de faire face à l'exécution de certains projets. Il ajoute que l'inverse (transfert de la section d'investissement à la section de fonctionnement) n'est pas possible.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2017 pour la Commune, telle que proposée ci-dessus

2/ Eau / Assainissement

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultats 2017 suivante, proposée pour le service Eau / Assainissement :

- Résultat d'exploitation reporté (imputation R 002) 28 368,48 €
- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) 44 898,68 €

Budgets primitifs 2018

1/ Commune

La section de fonctionnement s'équilibre à 548 115,23 euros.

Les dépenses sont stables, pas de différence sensible avec le budget primitif 2017.

C. PICHOT évoque notre participation au syndicat du RPI, qui baisse d'environ 7.000 euros. Le nombre d'enfants scolarisés est en légère baisse (55 enfants). La participation par enfant s'élève à 1.511 euros).

Le maire précise que la commune continuera de verser la participation pour les services périscolaires à la CdC des Portes Euréliennes, jusqu'au 31 août prochain.

Une somme de 5.000 euros est prévue à l'imputation 6413 (personnel non titulaire), pour le personnel de la garderie périscolaire communale, de septembre à décembre 2018. Les charges sociales ont également été prévues.

J. CHEUL évoque la restauration à Changé. Le maire répond que cela ne diminuera pas.

Le maire rappelle qu'une partie des dépenses pour l'éclairage public sera prise en charge par Chartres Métropole.

Concernant les recettes, la redevance GrDF (imputation 70323) sera perçue par Chartres Métropole, mais cela viendra en déduction de nos transferts de charges.

L'imputation 7067 - Redevances services périscolaires a été créée, toujours pour la garderie périscolaire communale.

L'imputation 70841 représente le versement d'une quote-part de salaires et charges, par le service Eau / Assainissement.

L'imputation 73211 - Attribution de compensation nous sera versée cette année par Chartres Métropole, sur la base du versement antérieur de la CdC des Portes Euréliennes.

La dotation de solidarité communautaire (imputation 73212) nous est versée mensuellement par Chartres Métropole.

Le Maire évoque ensuite les dotations de l'Etat, dont les montants ont été connus après l'envoi des documents budgétaires aux conseillers. Le projet de budget a donc été corrigé selon les montants suivants :

- Dotation élu local - 742 2.972 euros
- Dotation forfaitaire - 7411 51.967 euros
- Dotation de solidarité rurale - 74121 13.678 euros
- Dotation nationale de péréquation - 74127 16.420 euros

Par rapport aux dotations versées en 2017, la commune subit une baisse significative de - 24.022 euros.

D. BAËTÉ évoque la taxe d'habitation. A. BOUTIN expose que pour 2018, on part du principe que la commune percevra la taxe d'habitation en totalité. Par la suite, l'Etat devrait compenser entièrement.

Concernant les investissements, les conseillers ont été destinataires d'un tableau détaillant les travaux et achats envisagés pour 2018.

La section d'investissement s'équilibre à 102.000 euros.

D. BAËTÉ évoque des dépenses d'investissement non prévues en cours d'exercice. A. BOUTIN répond qu'il est toujours possible de faire une décision modificative, pour une dépense indispensable.

A la question de D. BAËTÉ, le maire précise qu'une liste a été établie permettant d'imputer d'emblée certains biens de - 500 euros en section d'investissement.

C. PICHOT évoque le montant important de l'opération « curage rue du Marais ». A. BOUTIN répond qu'une habitation dans ce secteur a subi deux inondations successives. Il précise qu'il s'agit plus particulièrement d'un reprofilage du fossé, pour un meilleur écoulement. J.C. FOUQUET pense que le propriétaire de la maison inondée devra faire procéder à des travaux pour une meilleure dispersion des eaux pluviales.

F. RIBOUST demande où nous en sommes en termes d'emprunt. A. BOUTIN répond qu'il reste l'emprunt pour le rond-point de l'école (7.800 à rembourser en 2018), qui se termine en 2023.

C. PICHOT évoque la dépense à l'imputation 21311 - Hôtel de Ville : il s'agit du changement des luminaires à la mairie, ainsi que celle à l'imputation 21571 - matériel roulant : il s'agit de la tondeuse autoportée.

G. BOUAZIZ s'interroge sur la dépense élevée (18.000 euros) à l'imputation 2151 - réseaux de voirie : il s'agit de la réfection du chemin de Berchères.

En réponse à D. BAËTÉ, l'imputation 2128 - Autres aménagements de terrains concerne notamment les jeux pour l'aire de loisirs.

Le Maire précise que le projet de budget a été établi sans hausse du taux d'imposition.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de la Commune pour 2018, tel qu'il a été présenté, et donne son aval pour la stabilité des taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11,89 %
- Taxe foncière bâti : 22,16 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %.

2/ Eau / Assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 147.518,48 euros.

Pas de différence notable avec les prévisions budgétaires de l'année précédente.

Le maire expose que l'imputation 6542 - créances éteintes a été créée, suite à une demande de la Trésorerie pour un dossier de surendettement. Il convient d'annuler des factures d'eau sur les exercices 2016 et 2017, pour un montant de 831,78 euros.

F. RIBOUST revient sur la facturation du dernier trimestre 2018. A son sens, la part fixe doit revenir à la commune. Le maire rappelle que pour cette année, le taux d'acompte sera porté à 60 % (au lieu de 50 %) de la facturation annuelle antérieure. Le relevé des compteurs sera effectué un peu plus tard que d'habitude. Ensuite, la facturation relèvera de Chartres Métropole.

Il ajoute qu'il regrette d'avoir signé une convention avec Chartres Métropole pour conserver la gestion de l'eau cette année. Le but était, entre autres, d'éviter une brusque hausse du prix de l'eau pour les administrés. Or, on sait maintenant que les tarifs ne changeront pas avant 2020. Par ailleurs, certaines opérations budgétaires sont un peu compliquées à gérer (notamment le calcul des amortissements).

La section d'investissement s'équilibre à 123.898,68 euros.

Le Maire informe le conseil qu'une pompe du poste de relevage ne fonctionne plus, et ne peut pas être réparée. Le devis s'élève à environ 3.700 euros TTC.

G. BOUAZIZ demande s'il y a encore beaucoup d'amortissements. Le maire répond que les amortissements pour la station d'épuration ont été établis sur 50 ans (donc jusqu'en 2051). Il reste également les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention (F. TANTY), adopte le budget primitif du service Eau / Assainissement pour l'année 2018.

Questions diverses

Le maire expose que la commune de Saint-Piat souhaite créer une commune nouvelle entre les quatre communes du R.P.I. Cependant, c'est à la demande de la commune de Soulaire que nous avons été contactés. (Nous n'étions pas destinataires des premiers échanges de mails.). Une réunion est prévue le 17 avril prochain, à laquelle sont convoqués tous les conseillers.

Il exprime qu'aucune fusion de communes ne pourra se faire après le 31 décembre, car 2019 sera une année pré-électorale. Il y a un risque de précipitation. Il estime, par ailleurs, que ce projet arrive tard par rapport au renouvellement de mandat.

Il ajoute qu'il ne voit aucun intérêt à cette fusion, deux communes ayant eu une attitude négative envers notre commune lors de notre entrée à Chartres Métropole. Il n'ira pas à la réunion.

C. PICHOT pense qu'il serait tout de même souhaitable que la commune soit représentée.

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention (F. TANTY), émet un avis défavorable à la création d'une commune nouvelle avec les communes du R.P.I.

Le maire informe les conseillers que le projet de garderie périscolaire communale avance bien. Il a rendez-vous avec Mr VABOIS (du service Enfance-Jeunesse de Chartres Métropole), afin d'obtenir des renseignements, notamment sur les tarifs, pour le projet de garderie périscolaire communale. Il ajoute que lors du prochain conseil, courant mai, la création de deux postes sera à l'ordre du jour. Deux personnes ont déjà présenté leur candidature, avec les diplômes requis. Par ailleurs, un courrier a été adressé aux parents des enfants scolarisés. Actuellement, les réponses reçues font état d'environ 24 enfants susceptibles de bénéficier de cette garderie. Les parents semblent satisfaits de cette initiative. Il faudra également organiser le transport scolaire avec le syndicat, un arrêt de bus est envisagé au niveau de la salle polyvalente (certainement, l'arrêt de la Place du Frou qui serait déplacé).

Le maire ajoute qu'il avait demandé un rendez-vous à Mme RAMOND (présidente de la CdC des Portes Euréliennes). Aucune réponse n'a été donnée. En revanche, il a rencontré le maire de la commune de Houx qui a donné quelques informations. De même, la question du matériel a été évoquée lors de la venue de J.P. GORGES en mairie. Il semblerait qu'il soit possible de récupérer du matériel d'occasion.

Le maire informe le conseil que les bornes incendie ont été vérifiées hier. Elles sont toutes opérationnelles.

T. HERNANDO indique que les stages de batterie du mois de février, organisés à la salle polyvalente, se sont bien passés. Il a proposé d'autres stages pour les prochaines vacances scolaires de Pâques, et demande s'il peut de nouveau disposer de la salle (3 jours sur chaque semaine de vacances). J. CHEUL suggère de voir pour une salle sur Pierres ou Maintenon, les enfants déjà inscrits étant domiciliés sur ces communes.

Le Maire énonce que la salle avait été accordée à titre exceptionnel, mais que cela crée de l'animation dans la commune. T. HERNANDO précise que la police d'assurance professionnelle souscrite est valable un an.

La demande de T. HERNANDO est approuvée à l'unanimité.

Tour de tapis

C. PICHOT : est allée à une réunion avec J.C. FOUQUET pour l'opération « nettoyage de printemps ». Elle pense que c'est une très bonne initiative, et que la commune doit montrer l'exemple. Elle espère une forte participation des conseillers de la commune.

A. BOUTIN : Chartres Métropole organise une vente de composteurs, le 17 mai prochain. Des flyers d'information seront distribués avec la prochaine Voix du Frou.

D. BAËTÉ : Suggère que la commune s'inscrive auprès de Chartres Métropole pour l'installation de caméras de surveillance. A. BOUTIN répond que le sujet est à l'ordre du jour du prochain bureau des maires.

T. HERNANDO : évoque le rappel des horaires d'utilisation des engins à moteurs dans la Voix du Frou. Déploie malgré tout des nuisances régulières, le week-end.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 25.